



## VIE ASSOCIATIVE

et

## SPORT SCOLAIRE

*Document présenté à l'AG de l'UNSS du 03. 05. 2002*

### SOMMAIRE :

Un peu d'histoire pour mieux comprendre le présent .....	3
Une vie associative c'est quoi ? .....	4
Des valeurs fondamentales .....	5
Des notions incontournables .....	6
Les programmes de la sixième à la terminale .....	9
Les six axes de progrès .....	10
Son approche dans le milieu scolaire .....	11
Une caractérisation de la vie associative pour l'élève .....	12
L'AS et l'UNSS ... Un contexte spécifique favorable .....	13
Quelques repères pour contribuer à la formation de l'élève à la vie associative .....	18
Des actions pour réussir .....	21
Conclusion .....	33



“Dans les pays démocratiques, la science de l’association est la science mère : le progrès de toutes les autres dépend du progrès de celle-là. Parmi les lois qui régissent les sociétés humaines, il y en a une qui semble plus précise et plus claire que toutes les autres. Pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l’art de s’associer se développe et se perfectionne dans le même rapport que l’égalité des conditions s’accroît.”

*Alexis de Tocqueville - 1805-1859 - “De la démocratie en Amérique”*

Le droit à s'associer fut une conquête **longue et périlleuse** tout au long des derniers siècles. La réunion de plusieurs personnes agissant en commun dans une logique de projet a souvent été suspectée et considérée comme dérangeant pour le pouvoir établi.

On notera tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle des difficultés pour s'associer. L'évolution ne se fera que très lentement et aboutira entre 1880 et 1901 à l'établissement de **lois**.

Le sport est fondé sur un **rapport associatif**, ce qui est en rupture avec la pratique des jeux sportifs sous l'ancien régime. En effet, ceux-ci peuvent être caractérisés par l'aspect local et communautaire où le choix des partenaires était aussi impossible. Les règles avaient tendance à privilégier l'ordre hiérarchique.

Son apparition peut être caractérisé par l'aspect " translocal ". Le club fonctionne sur les **principes d'égalité** et sur la **logique de contrat** en respectant les **règles démocratiques**. L'évolution de la société influence le mouvement sportif.

Actuellement, on oublie trop facilement que l'association sportive peut être un lieu d'exemple de démocratie, de lien social et d'intégration sociale. Il faut bien dire que les dérives actuelles du milieu sportif contribuent à cet état de fait. Comment peut-on croire à un exercice de démocratie quand, par ailleurs, on observe une diminution de la valeur pour le développement harmonieux et " complet " de l'individu, quand le sport devient l'objet d'affaires, quand des changements sur l'échelle des valeurs apparaissent et quand l'éducation dans les clubs est essentiellement axé sur des " objectifs purement sportifs ".

*Les AS<sup>1</sup> scolaires ne doivent-elles pas être ce lieu d'exemplification de la démocratie, de lien social et d'intégration sociale ?*

La pratique sportive actuelle va dans le sens de la population privilégiée (personnes diplômées). *L'école, lieu de passage obligé, ne doit-elle pas permettre à toutes et à tous l'accès aux pratiques sportives ?* La différence des pratiques féminines et masculines est importante. La pratique de la danse, de la gymnastique sont à dominante féminine alors que l'homme se valorise plus au travers du football par exemple.

*L'offre du sport scolaire ne doit-il pas prendre en compte cette différence ? doit-il l'accentuer, la diminuer ?*

Les qualités physiques recherchées dans la pratique du sport ont évolué. Le tonus, la souplesse ont supplanté la force. Ce changement amène des pratiques et des méthodes différentes.

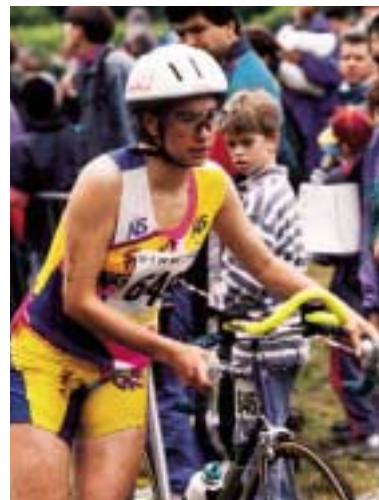
On observe une rupture culturelle dans le monde du sport. Des activités sportives ne privilégient plus la compétition, et des pratiques à risque apparaissent. Bien que non dominantes, elles ne peuvent pas être ignorées.

Le refus de l'association structurée par les jeunes est à nuancer. La difficulté ne vient-elle pas de la différence de génération ? Les jeunes peuvent-ils être motivés pour adhérer à une association administrée par des personnes d'une autre génération ?

*Comment les préparer à une logique participative ?*

Nous nous positionnerons sur la **problématique de formation du jeune à la pratique de la vie associative dans le cadre de la pratique sportive scolaire au sein de l'UNSS<sup>2</sup>**.

**Quelle doit être la place de la vie associative dans la formation de l'élève ?**



<sup>1</sup> Association Sportive

<sup>2</sup> Union Nationale du Sport Scolaire

De nombreux échanges sur la définition de la vie associative nous amènent à des points de repères communément admis :

**1. Un groupe de personnes volontaires et motivées**

*"...deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité..."*

**2. Un contrat commun**

*Acte au travers duquel est décrite la manière dont les personnes vont agir ensemble. Les droits et les devoirs y seront signifiés.*

**3. Un objectif commun**

*Le but à atteindre donne du sens aux actions.*

**4. Une répartition des tâches et des responsabilités.**

*L'acceptation du partage rend le groupe plus fort, plus efficace*

**5. Une attitude coopérative ( "donner pour recevoir" )**

*Le " savoir être " est déterminant dans une action menée collectivement. La convivialité, sans se substituer à l'efficacité, doit donner du " plaisir à faire " aux individus.*

**6. Une nécessaire ouverture sur l'environnement**

*L'association est par essence un lieu de vie qui va agir sur l'environnement et sera réceptive aux évolutions nécessaires.*

**7. Des valeurs humanistes sont véhiculées au travers de toutes les actions.**

*Elles sont basées sur le principe de liberté, d'égalité et de fraternité.*

**8. La notion d'appartenance**

*Plus les individus sont investis dans l'association, plus la reconnaissance identitaire est grande.*

**La vie associative est la synergie d'un projet mobilisateur, d'une pratique démocratique et d'une action menée en commun. Elle participe à l'éducation à la citoyenneté.**

Pour que cette vie associative puisse exister, des éléments sont indispensables :

- Un **lieu**, un espace de vie pour permettre la rencontre, les échanges
- Un **temps**, un moment stratégiquement choisi pour permettre la rencontre
- Une **fréquence** de rencontres nécessaires pour évoluer ensemble
- Une **motivation** des personnes dans la poursuite de l'objectif
- Une **reconnaissance**, une valorisation des actions.



### L'ÉTHIQUE

Elle est définie comme la science de la morale. L'éthique est l'art de diriger sa propre conduite.

Comme l'AFSVFP<sup>3</sup>, l'UNSS distingue deux formes d'approche de l'éthique :

- **L'éthique dans le sport**, qui est d'abord l'affaire de chaque personne au sein de la collectivité et répond aux règlements du sport
- **L'éthique sportive, qui porte sur les conditions même du " jeu sportif " : fair-play, etc. ...**

### LA DEONTOLOGIE

C'est un ensemble de **devoirs** qui s'imposent aux sportifs pratiquants ou dirigeants dans l'exercice de leurs actions.

On se réfère au **code du sportif** adopté par le CNOSF<sup>4</sup>, à savoir que tout sportif s'engage à :

- Se conformer aux règles de jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Respecter adversaires et partenaires
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Être maître de soi en toutes circonstances
- Être loyal dans le sport et dans la vie
- Être exemplaire, généreux et tolérant

### L'ESPRIT SPORTIF

Il est par essence, l'esprit de la pratique du sport dans le respect des règlements, des règles du jeu et de la déontologie.

Il représente ainsi, par convention, la référence d'une générosité morale empreinte de rigueur offrant les repères authentiques des valeurs éthiques du sport.

**L'esprit sportif est universel.** Il se fonde sur les vertus humaines et principalement sur la loyauté et sur l'altruisme qui génèrent et conditionnent la qualité des valeurs morales de justice et de solidarité véhiculées dans le " jeu sportif " puis dans la vie.

### LE FAIR-PLAY

Assimilé à l'esprit sportif, il est en fait une "manière d'être", de savoir-vivre.

Le fair-play qualifie un jeu et, par extension, un acte ou "geste moral" empreint d'équité, de beauté, d'élégance et de noblesse.

**"Être fair-play"**, c'est adopter lors (puis hors) des compétitions un code de conduite morale qui permet de régir à la fois les règles strictes d'une pratique avec une interprétation favorable à l'esprit du jeu, et celles humaines et fondamentales du respect des autres et de soi-même.



<sup>3</sup> Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair Play

<sup>4</sup> Comité National Olympique et Sportif Français

Tout apprentissage amène l'élève à une **reconnaissance identitaire, une construction personnelle et à une modification stable des comportements**

Présentes de manière transversale dans toute mise en situation, plusieurs notions incontournables sont à préciser.

### **LA NOTION DE VOLONTARIAT**

Que signifie adhésion volontaire à une association pour le fils d'un habitant d'un milieu rural ou celui d'un HLM de banlieue? Le rôle de l'enseignant, tout en gommant les différences de perception socioculturelle, sera de faire passer le jeune d'un statut "captif" d'élève à un statut d'adhérent volontaire à une association.

Les formules d'interclasses, où l'élève découvre, apprend, vit avec d'autres les joies de la pratique sportive, peuvent être d'excellentes formules d'initiation, de découverte favorisant le basculement vers la vie associative.

La motivation est le point de départ, le déclencheur de toute vie associative. C'est la passion, l'envie d'être avec des copains, de faire des choses ensemble etc. ... qui fera que l'élève aura la démarche volontaire de dire : "on s'organise pour atteindre le but" ... "j'adhère à l'association pour pouvoir aller plus loin".

Le rôle de l'enseignant est déterminant dans ce processus. La confiance réciproque est indispensable. C'est pourquoi **l'association sportive doit être attractive** et doit donner envie d'en faire partie. L'établissement scolaire doit tout mettre en œuvre pour faciliter son fonctionnement et la reconnaître comme un outil majeur d'intégration et de socialisation.

Il faut expérimenter la vie associative pour l'apprendre.

L'enseignant ne l'enseignera pas comme une discipline mais devra **la faire vivre aux élèves**.

L'établissement scolaire devra **favoriser et valoriser cet investissement associatif**.

### **LA NOTION D'APPARTENANCE**

Le sport scolaire met en avant la notion d'équipe, y compris dans les sports individuels, car faire partie d'une équipe, c'est appartenir à un groupe, passer un contrat moral avec lui, vivre ensemble des joies et des moments difficiles, partager et s'organiser en fonction du groupe.

C'est la notion d'appartenance à une équipe et la participation à un projet collectif qui vont amener l'élève à changer ses comportements et apprendre la vie associative.

La multiplication des cercles d'appartenance (groupe de classes, classes, niveau de classe, inter-établissements, différentes activités) feront que l'élève devra s'adapter aux différents groupes, s'habituer à tenir compte des autres, apprendre à maîtriser ses émotions, etc. ... et se transformera.

La prise de licence est le premier acte concret du sentiment d'appartenance ; pas de licence ou une licence gratuite, c'est habituer l'enfant à être servi, comme le dit Françoise DOLTO "Casser l'habitude d'être servis, mais **participons au service**, sinon nous formerons des assistés, des parasites qui ne sont là que pour recevoir plus ou moins passivement ou pour rejeter". D'où l'importance de la prise de licence (même pour un prix symbolique) pour participer au "service".



### **LA NOTION DE RESPONSABILITE**

On apprend mieux lorsque l'on **agit**. Aussi favorisons la prise de responsabilité. Trop souvent l'enseignant fait tout. Il doit placer les jeunes dans des **situations progressives de responsabilité**. Les effets bénéfiques de ces responsabilités vécues sont indéniables :

- Arbitrer ou juger ses pairs, faire respecter les règles, prendre des décisions rapides, faire face au mécontentement, à la violence, la surmonter, etc. ... n'est-ce pas apprendre et vivre des tâches qui symbolisent le respect ?
- Diriger une équipe en tant que capitaine, animer, stimuler, calmer, dialoguer avec ses coéquipiers, n'est-ce pas acquérir le sens des responsabilités ?

L'apport des connaissances tactiques et techniques approfondies, vécues concrètement permettront de former le jugement personnel du jeune, d'éveiller son sens critique, de lui permettre d'apprécier une action, de donner son avis, de développer ses capacités d'analyse, l'esprit d'équipe, le goût du travail bien fait et de l'effort. Ces qualités ne sont-elles pas indispensables à l'épanouissement individuel ?

Il est important que l'enfant soit confronté à plusieurs tâches et rôles différents : juges de ligne, manager, responsable matériel, tenue de table de marque, jeune reporter (écrit, photo, vidéo), responsable affichage, etc. ...

Cette alternance de situation, cet exercice réel des responsabilités, demandera au jeune de s'adapter, de se construire, mais mettra aussi en valeur ses possibilités, ses compétences et ses talents et surtout permettra de valoriser son image et d'être conscient du maillon qu'il représente dans l'association, d'y avoir sa place et d'accéder ainsi à **la reconnaissance sociale**.

### **LA NOTION D'HUMANISME**

Une association formative, éducative, se distingue par les valeurs qui la guident et qui sont des valeurs humanistes, où le respect d'autrui est fondamental.

Un des paris de l'association sportive est d'utiliser le sport comme moyen d'éducation. Le slogan de la **charte du Sport Scolaire** n'est-il pas "*Le sport au service de l'Education, l'Education par le Sport*"?. Le sport est utilisé comme support pour transmettre un certain nombre de connaissances approfondies sur les activités, mais aussi et surtout **des valeurs sociales et humanistes**.

Les valeurs du sport ne sont pas a priori éducatives. C'est le **traitement didactique et la façon de l'utiliser** qui permettront à cet échange sportif d'être éducatif.

L'apprentissage de ces valeurs contribuera à conduire le jeune à la nécessité de se perfectionner, d'aller plus loin, de repousser ses limites mais aussi à se comporter dans la vie comme sur le terrain. D'où l'importance de cet apprentissage, malheureusement trop souvent oublié.

### **LA NOTION DE COMMUNICATION**

C'est la façon de communiquer, basée sur la parole et le dialogue qui va permettre de réfléchir et de participer à la construction du projet, d'aborder les problèmes de violence, de respect des autres et de la réflexion, faisant passer progressivement le jeune d'un comportement égocentrique, à un comportement intégrant les règles, les autres, l'environnement au service de l'intérêt général.

A l'association sportive, une parole de jeune, différente de celle entendue en classe, pourra se faire entendre, **structurant ainsi les droits et devoirs** dans cet échange collectif. Chacun sera acteur, avec un rôle différent, mais pourra s'exprimer et c'est ce qui fait toute la richesse de l'AS<sup>5</sup>.

Faire partie d'une équipe à l'association sportive c'est considérer la rencontre sportive comme un moment d'échanges, de partage et d'émotions. C'est aussi accepter la défaite, respecter la règle commune qui permet de considérer l'adversaire comme un partenaire sans lequel rien n'est possible. Cet apprentissage de la tolérance, du respect d'autrui consistera à faire vivre au jeune des situations variées. Elles l'obligeront à s'éprouver lui-même dans sa contribution au groupe, à **construire des règles personnelles** au travers de l'expérience collective.

<sup>5</sup> Association Sportive

### **LA NOTION DE DROIT ET DEVOIR**

Connaître et respecter le règlement, connaître ses droits et ses devoirs, maîtriser ses émotions et ses pulsions se feront grâce au travail en équipe, par la vie en groupe, par le dialogue, l'écoute, la négociation.

Expliquer et **baliser les limites à ne pas franchir** est fondamental. Ce n'est qu'à ce prix que le comportement par rapport aux règles changera et que le jeune se les appropriera..

Il doit se sentir concerné, participer à la création des règles, s'approprier l'association et l'environnement, et prendre conscience qu'y porter atteinte nuit aux autres et à lui même.

*"Le rapport à la règle et à la loi constitue un élément central de la construction de la citoyenneté"*<sup>6</sup>

### **LA NOTION DE RENCONTRE**

Rester dans son établissement pour faire uniquement de l'initiation à une activité physique, ou même quelques rencontres interclasses, avec ou sans licence, relève davantage d'une activité de foyer que de l'UNSS. C'est oublier les finalités du sport scolaire qui vont bien au delà de la simple pratique et de la consommation d'une activité. C'est renforcer l'exclusion de certains jeunes qui ont besoin au contraire de multiplier les rencontres, de vivre autre chose, de sortir de leur milieu, au lieu de toujours fonctionner entre eux.

D'autre part, pour rencontrer d'autres établissements, pour pouvoir échanger il faut avoir un **programme commun minimum d'activités** avec les autres associations sportives d'établissements du district et banaliser des moments pour rendre la rencontre possible, notamment **le mercredi après-midi**

Les associations doivent faire preuve d'imagination, d'originalité. La recherche de formules innovantes, adaptées au besoin des élèves, mais aussi à nos objectifs doit être permanente et à tous les niveaux.

Enfin, l'éducation à la solidarité fait aussi partie de nos missions ; regarder, comprendre, écouter les autres, leurs difficultés, œuvrer dans un but commun d'entraide, de générosité permettra là aussi au jeune de se transformer et de développer ses capacités relationnelles.

**La rencontre sportive permet l'apprentissage de la vie associative et la mise en valeur des valeurs** précédemment citées.



<sup>6</sup> P. THERME - Commission Nationale des Chefs d'établissement 98

### 1. Programme d'EPS<sup>7</sup> de la classe de sixième des collèges

(arrêté du 18 juin 1996 - BOEN<sup>8</sup> n° 29 du 18 juillet 1996)

.....

“L'association sportive de l'établissement constitue, à cet égard, un **champ d'expériences** d'une particulière richesse, dans le même temps où elle offre des **possibilités d'approfondissement et de découvertes**”.

.....

### 2. Organisation des enseignements du cycle central du collège

(arrêtés du 26 décembre 1996 et du 10 janvier 1997 - BOEN HORS SERIE n° 1 du 13 février 1997)

.....

“Ainsi en cinquième et quatrième est privilégié ce qui permet à l'élève.....en relation avec d'autres disciplines.....de **participer activement à la vie associative sportive** ou culturelle de la classe de l'établissement”

.....

### 3. Programmes des classes de troisième des collèges

(arrêté du 15 septembre 1998 - BOEN HORS SERIE n° 10 du 15 octobre 1998)

.....

“Le cours d'éducation physique et sportive et la participation à l'association sportive sont deux occasions de **contribuer à l'éducation à la citoyenneté** : ils permettent aux élèves d'être acteurs de leurs pratiques, de prendre des décisions et des responsabilités, et d'occuper des rôles différents”.

.....

### 4. Programmes des enseignements de la classe de seconde générale et technologique

(arrêté du 31 juillet 2000 - BOEN HORS SERIE n° 6 du 31 août 2000)

.....

#### “2 - Association sportive

Les programmes d'éducation physique et sportive trouvent une continuité dans les activités développées par l'association sportive de l'établissement. Cette association n'est pas le lieu de l'appropriation des programmes.

Mais les élèves y sont aussi confrontés aux objectifs de la discipline, tant par **l'accès au patrimoine des activités physiques**, que par la **mobilisation des ressources** pour rechercher **l'efficacité de l'action individuelle et collective**, l'acquisition de compétences et de connaissances pour poursuivre un développement personnel, la spécialisation dans le domaine des activités physiques.”

.....

“VII - Relations aux autres disciplines scolaires”

.....

### 5. Programme des Lycées - Classe de première

#### Education Physique et Sportive - Séries générales et technologies

(arrêté du 9 août 2000 - BOEN HORS SERIE n° 7 du 31 août 2000)

- idem § 4 ci-dessus -



<sup>7</sup> Education Physique et Sportive

<sup>8</sup> Bulletin Officiel de l'Education Nationale

proposés par l'Institution pour que le Sport Scolaire  
contribue à l'apprentissage de la vie associative

**1/ Diversifier l'offre**

- Un public hétérogène
- Une attente différente des garçons et filles
- Des niveaux de scolarité

- Pour plus prendre en compte la demande des non adhérents
- Pour fidéliser

**2/ Associer les élèves à l'animation**

- Pour permettre aux jeunes de prendre des responsabilités

**3/ Développer la collaboration entre les réseaux EPS et Sport Scolaire**

- Pour passer du statut d'individu au statut de membre actif
- Pour permettre une vie citoyenne nécessaire car l'établissement du second degré est une petite cité.

**4/ Identifier un projet spécifique d'AS qui contribue au projet d'établissement**

- Rôle du Chef d'établissement
- Rôle des enseignants

- Pour donner une dimension éducative.

**5/ Former les adultes**

- Le personnel de direction
- Le personnel enseignant
- Le corps d'inspection (EPS et EVS<sup>9</sup>)

- Pour permettre de créer des outils
- Pour permettre d'évaluer

**6/ Renforcer les rôles des instances déconcentrées**

- Les conseils régionaux UNSS et les conseils départementaux UNSS

- Pour renforcer la participation



<sup>9</sup> Etablissement et Vie Scolaire

On peut définir la vie associative comme le fait de **vivre et réaliser un projet à plusieurs** dans un climat de concertation et de respect mutuel.

La loi française (loi de 1901) permet la création d'association. C'est une loi faite **pour les adultes et par les adultes**.

En règle générale, une personne adhère à une **association sportive** d'abord pour pratiquer l'activité. La convivialité, le respect et l'acceptation de l'autre sont les conditions favorisant l'intégration des nouveaux adhérents. La participation active de celui-ci aux instances statutaires ne sera possible que dans un second temps lorsqu'il sera accepté et reconnu.

Les valeurs véhiculées par une association seront celles que voudront bien faire véhiculer les adhérents par leurs actions.

Pour que la vie associative puisse exister, les quatre éléments suivants sont incontournables :

- Un **lieu** de pratique et de rencontre
- Un **temps** commun favorable
- Une **fréquence** permettant des actions communes
- Une **motivation** des adhérents

*Si nous nous plaçons sur le **champ de l'apprentissage** de la vie associative en établissement scolaire dans le cadre de l'AS, quelques questions se doivent d'être posées.*

Comme toute situation d'apprentissage, la structure association sportive dans l'établissement scolaire ne doit elle pas prendre une **forme adaptée** ? Ne doit on pas créer une "**association école**" où le jeune serait protégé et serait au centre des préoccupations ? L'AS n'est-elle pas un atelier de pratiques associatives ?

L'apprentissage de la vie associative n'est il pas un **objet d'étude transversale** ? Chaque outil de formation existant dans l'établissement scolaire, ne doit il pas y contribuer ? Comment doit agir la communauté éducative pour créer les conditions optimales de prises de responsabilités par les élèves contribuant ainsi à cet apprentissage ?

L'apprentissage de la vie associative à l'AS de l'établissement scolaire ne commence t il pas par une **pratique sportive** dans les conditions de respect mutuel et de respect des règles communes ? La participation des élèves aux instances statutaires n'est elle pas seconde ?

Aucune association n'est porteuse de vertus ipso facto, ce sont les hommes qui la composent qui, par leurs actions, créent les valeurs qui seront véhiculées. La communauté éducative et les enseignants d'EPS ne sont ils pas une **garantie pour la formation des jeunes** ?

Les **conditions favorables** amenant les élèves à participer à la vie associative doivent répondre aux critères suivants:

- De **confiance réciproque**
- De **reconnaissance** et de **valorisation** des actions menées par les jeunes
- De l'assurance d'actions répondant aux **valeurs humanistes**
- D'un contenu et d'une démarche pédagogique **adaptée au niveau et à l'âge** des élèves
- D'un **tutorat** permettant aux jeunes d'être guidés pour s'approprier les savoirs

## Une caractérisation de la vie associative pour l'élève...

La vie associative c'est	Valeurs de l'EPS (O.Reboul)	Apprendre la vie associative c'est (entre autre)...	Compétences recherchées Être capable de ...
<b>Adhérer à un projet commun</b>	<b>Le Plaisir</b>	Participer à la construction du projet commun  Réfléchir activement sur des stratégies  Fortifier le sentiment d'appartenance  Développer l'esprit d'équipe	Mener un projet jusqu'au bout  Avoir une démarche volontaire  Accepter les règles communes  Agir dans l'intérêt du groupe  Promouvoir et défendre le bien commun
<b>Assumer des responsabilités</b>	<b>L'utile</b>	Être acteur, Jouer un rôle pour l'association  Apprendre des tâches et les assumer  Apprendre ses droits et ses devoirs	Apporter sa contribution  Faire preuve d'initiatives et de créativité  Donner le meilleur de soi-même au service du groupe  S'engager Partager des tâches
<b>Vivre ensemble</b>	<b>Le collectif</b>	Apprendre des pratiques sociales et culturelles  Respecter les règles Respecter l'éthique  Se reconnaître dans le groupe et ses valeurs  Avoir la possibilité d'exprimer un choix une opinion  Rencontrer l'autre, Echanger avec d'autres associations pour progresser	Maîtriser ses émotions  Etre attentif aux autres Être tolérant  Connaître ses droits et ses devoirs  Etre solidaire  Choisir une conduite individuelle  S'intégrer à un groupe  De coopération d'entraide et d'amitié
<b>Vivre la démocratie</b>	<b>L'humain</b>	Exercice concret de la démocratie  Adhérer à des valeurs sociales humanistes  Respecter les règles démocratiques	Déléguer ses pouvoirs  Devenir acteur social  Savoir prendre et respecter la parole  Elire ses délégués ou ses représentants

## UN CONCEPT

*Le sport au service de l'éducation, l'éducation par le sport*

## UN OBJECTIF

*Animer l'A.S.<sup>10</sup> et former les licenciés*

## UNE ORIENTATION

*3 Pôles :*

- Compétition*
- Promotion des activités sportives*
- Responsabilisation*

<sup>10</sup> Association Sportive

## LA POLITIQUE UNSS...

### → Elle s'appuie délibérément sur les dispositions législatives et réglementaires

- La loi sur le sport (obligation de création d'une AS dans un collège ou un lycée)
- Le décret de 1950 (service des enseignants)
- Les circulaires ministérielles
- ainsi que la note de service N° 84-309 du 7 Août 1984, relative à la participation des personnels enseignant l'éducation physique et sportive à l'animation de l'association sportive scolaire qui rappelle la mission statutaire d'animation des activités dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. **"... ces personnels participent à l'animation des activités organisées dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire à raison de trois heures forfaitaires comprises dans leur service hebdomadaire..."**

### → Elle doit satisfaire aux objectifs qui sont assignés à l'UNSS : dans ses statuts et règlement intérieur

"Article I - L'Association dite Union Nationale du Sport Scolaire a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux Associations Sportives des établissements du second degré."

### → Elle s'est fixée des principes d'action, élément de son identité

- ne concevoir la pratique d'activités qu'en **équipe**
- permettre aux AS de fixer le prix de la licence grâce au **contrat**
- former les **Jeunes Officiels** pour que l'encadrement, le jugement, l'arbitrage soient **assurés par les jeunes eux-mêmes**
- privilégier **l'esprit du sport**
- considérer **la rencontre inter-établissement** comme finalité incontournable dans toute organisation.

### → Elle est organisée autour

- des AS et des chefs d'établissements des animateurs d'AS
- de l'UNSS et des cadres UNSS
  - au bénéfice des élèves
  - avec le concours des parents d'élèves d'autres intervenants.



## LES TROIS POLES : RESPONSABILISATION, COMPETITION ET PROMOTION

S'il est patent que les pôles de compétition et formation constituent des domaines connus ou en cours d'appropriation, il faut en revanche souligner **l'évolution** (certains diront la révolution) qu'opère l'UNSS en **proposant le pôle promotion comme l'un de ses axes majeurs**.

### Des précisions s'imposent :

Pour que l'acte d'enseignement, de formation puisse permettre à l'élève de s'approprier des savoirs, il est nécessaire que ce dernier se trouve bien, qu'il soit sollicité, encouragé, accompagné. L'enseignant doit donner de la vie à toute situation ; il doit **animer...**

### L'ANIMATION EST UN POINT DE PASSAGE OBLIGE.

L'AS est partie intégrante de l'établissement scolaire à l'animation duquel elle prend part, tout en jouissant pour son organisation et son fonctionnement d'une autonomie qui permet aux élèves d'assurer, dans certaines limites, sa gestion et son fonctionnement.

L'AS, si celle-ci est aussi l'œuvre des élèves par leurs initiatives, est un complément, un élargissement, un enrichissement.

C'est pourquoi il faut encourager le besoin de créativité des élèves, le besoin d'initiatives et d'expressions personnelles que les contraintes scolaires ne permettent pas de satisfaire le plus souvent. L'AS est un lieu privilégié d'animation éducative et un instrument d'une rénovation de la pédagogie. Elle permet d'établir de nouvelles relations entre les élèves eux-mêmes et avec les professeurs. Les rencontres inter établissements contribuent à accroître la qualité de la vie dans l'établissement.

### L'ANIMATION NE PEUT DEMEURER SANS CONTENU :

Une telle affirmation paraît banalement évidente. Il convient pourtant de l'analyser et d'en préciser la signification.

La notion d'animation est liée à un contenu, à un milieu, à une attitude.

L'animation doit favoriser la vie associative dans l'établissement, le sens de la liberté et de la responsabilité.

On n'anime pas pour animer.

L'animation n'est que la manifestation seconde d'une certaine activité. Elle est la forme que prend cette activité. Ainsi, elle est une certaine manière d'être, d'agir, de faire agir, adoptée par les enseignants pour assurer la formation des jeunes. Mais on ne saurait dissocier la forme et le contenu. Cette manière d'être et d'agir transforme les contenus.

L'action de l'enseignant d'EPS au sein de l'AS doit incorporer une part croissante d'animation. C'est d'une pédagogie différente qu'il s'agit. Il a un rôle de facilitation, de mise en relation en vue d'une participation plus grande à la vie collective, en vue du développement du pouvoir d'initiatives et de décision.

Des initiatives sont possibles mais il faut seulement qu'elles correspondent à une volonté raisonnée et raisonnable de changement.

## L'ANIMATION PREND TOUTE SA DIMENSION AU REGARD DES TROIS POLES EN LEUR DONNANT UNE AUTRE DYNAMIQUE

Le concept d'animation est la clé de voûte du projet d'AS qui **donne à l'AS un rayonnement attractif sur toute l'année scolaire au profit du plus grand nombre d'élèves**. Il intègre le pôle Compétition comme forme de pratique et de rencontres et le pôle Formation comme moyen d'accompagnement et de prise de responsabilité.

Il donne du sens au pôle Promotion qui constitue avec les pôles Compétition et Formation, les trois pôles qui ne peuvent être envisagés l'un sans l'autre.

- **La compétition** : d'aucuns ne manqueront pas de s'interroger sur le devenir de la compétition en tant que telle. Certes, les procédés basés sur la seule pratique compétitive, qui ont fait les succès antérieurs, sont dépassés. Mais la compétition comme moyen d'éducation a toujours été une constante de l'UNSS, de l'ASSU<sup>11</sup>, de l'OSSU<sup>12</sup>, de l'OSU et elle le restera. Il est vrai que le terme même de compétition est trop souvent accouplé au terme championnat, lequel ne recouvre pas toujours l'image qu'on en attend. Il n'en demeure pas moins que la compétition, dont les formes sont diverses, constitue toujours un élément essentiel dans notre système d'éducation sportive.
- **La participation des élèves** aux activités de l'AS doit être assortie de l'obligation de la prise de licence. Il n'y a **pas d'animation sans licence UNSS**.
- **La rencontre** est un élément clé de motivation et d'évaluation. La rencontre, c'est l'échange avec l'autre ; c'est aussi le rendez-vous avec d'autres lieux, d'autres acteurs et l'initiation à différents contextes.
- **Le plus grand nombre** constitue l'objectif prioritaire et tout doit être mis en oeuvre pour l'atteindre. C'est pourquoi l'animation peut débiter par des interclasses et se dérouler sous des formules impliquant un maximum d'élèves. Le nombre de licenciés à l'AS sera un des indicateurs concrets de réussite.
- **L'éducation à la citoyenneté** est essentielle. L'AS n'est pas une structure de consommation anonyme mais un **lieu de vie associative** basée sur l'adhésion volontaire, concrétisée par la prise de licence, d'un groupe désireux de faire des choses ensemble à travers diverses tâches d'organisateur, de juge etc. ... Chaque élève s'exercera concrètement à ses futures missions de citoyen.

**L'ANIMATION EST UN ESPACE DE PRATIQUE BASEE SUR LA LIBERTE DE CHOIX, DE DECISIONS** qui se définit par un projet et des objectifs. Elle contribue à distinguer l'AS du fonctionnement du club sportif. Elle peut prendre plusieurs formes interactives, adaptées aux besoins et aux moyens de chaque AS (ex : ponctuel, le champ animation s'inscrit dans le cadre d'une journée découverte).

### L'ANIMATION DOIT ETRE L'ESPACE D'ADAPTATION PRIVILEGIEE DE L'UNSS

- aux changements de mentalité
- aux changements de pratiques et de modes de pratique
- aux changements de valeurs et de règles.

<sup>11</sup> Association du Sport Scolaire et Universitaire

<sup>12</sup> Office du Sport Scolaire et Universitaire

## L'ANIMATION DU PROJET D'AS DOIT :

- prendre en compte des activités traditionnelles et nouvelles suivant des règlements adaptés
- s'adapter aux conditions locales (disponibilité des élèves, installations, emploi du temps, choix des activités...)
- intégrer les pratiques "nouvelles" ou "sauvages" existantes
- être le tremplin vers une autre pratique, plus ouverte à l'autre
- développer en priorité les objectifs de découverte et d'initiation.

**LE DISTRICT UNSS, dans le domaine de l'Animation, doit être initiateur, et fédérateur;** il est là encore le point fonctionnel de rencontres des initiatives.

Si **ANIMER**, c'est tout simplement **DONNER DE LA VIE**, alors le projet d'AS est le point central de toute notre organisation car par l'action des enseignants animateurs d'AS, il crée les conditions d'adhésion, et d'associativité, dans un cadre privilégiant les relations inter-personnelles, la pratique collective, et le rayonnement.

Si **ANIMER**, c'est **FEDERER**, alors l'UNSS a toute sa place si elle développe les capacités d'écoute, de prise en compte et de réponses rénovées en terme d'organisation.

Quoiqu'il en soit, il nous apparaît qu'à l'heure présente, et à la double condition d'assumer pleinement un changement d'attitude et de rejeter une image ancienne d'organiseurs de championnat, nous sommes en mesure d'être tous de véritables animateurs du Sport Scolaire dans le cadre de l'UNSS.

Il s'agira peut-être tout simplement d'inscrire l'**ANIMATION** comme le moyen indispensable pour faire vivre des "programmes" nationaux, académiques et départementaux.

Il s'agira peut-être aussi d'identifier clairement les liaisons pertinentes entre ces programmes devant permettre à tout à chacun d'accéder à son meilleur niveau de pratique.

Il s'agira enfin d'accueillir le plus grand nombre, de n'exclure personne et de favoriser l'épanouissement de chacun dans de véritables structures associatives et participatives.

Cette approche globale doit apporter des réponses claires aux attentes ; elle doit enrichir la qualité de notre travail ; elle pose le principe du progrès collectif ; elle consacre les solutions adaptées aux réalités locales, et mises en oeuvre au plus près du terrain, en s'appuyant sur les compétences acquises par chacun.

***ANIMER, c'est donner du sens et de la vie à un projet d'AS construit sur la base des trois pôles :  
Formation - Promotion - Compétition.***



**La formation à la vie associative est malheureusement trop négligée** dans le fonctionnement actuel de nos AS. En effet nous avons tendance à privilégier le côté sportif en pensant que les valeurs du sport sont suffisantes pour répondre à cet objectif, mais c'est loin d'être le cas car nous connaissons trop les dérives du monde sportif. C'est pourquoi il faut recadrer les missions de l'association sportive, vers plus " d'associatif ". Nous entendons très souvent les adultes se plaindre que les joueurs sont des assistés, des consommateurs, qu'ils zappent les activités. Le fonctionnement de l'association sportive ne renforce-t-il pas ces attitudes ? Ne doit on pas au contraire axer le projet de l'association sportive sur la modification de ces comportements ?

#### **APPRENDRE A DONNER**

Il y a nécessité d'apprendre au jeune à donner plutôt qu'à tout recevoir. Déjà le fait de participer à une équipe permet de connaître un certain nombre de relations qui habituent le jeune à tenir compte de l'autre, à l'entraide, la solidarité, la modestie, le respect ..., valeurs indispensables à toute formation à la vie associative.

D'autre part il faut le " faire participer au service " en l'impliquant, en lui donnant des choses à faire, lui apprendre à faire, le responsabiliser pour qu'il se sente concerné. Mais cela impose la modification de l'attitude de l'enseignant qui devra déléguer, distribuer les tâches, impliquer davantage les élèves, au lieu de tout faire tout seul. Combien d'animateurs d'AS se défontent se défontent, en oubliant cet objectif. (D'une part ça use et en plus ça ne rend pas service au jeune)

#### **APPRENDRE A FAIRE**

L'enseignant n'est pas seulement animateur d'AS mais aussi éducateur et son rôle est davantage **d'apprendre à faire, de faire faire plutôt que de tout faire**. On rejoint là une des finalités du sport scolaire : former à la prise de responsabilités et d'initiatives.

Pour l'enseignant cette mission demande plus que la simple animation car faire organiser, faire faire est sûrement plus riche mais aussi beaucoup plus difficile que de le faire soi-même. En effet, comme pour les jeunes arbitres, il faudra former, discuter, corriger, donner des explications, assurer un suivi, évaluer, valoriser etc. ..., mais le résultat vaut bien cet investissement.

Pour le jeune la variété des tâches, des rôles, des statuts lui fera prendre conscience de son utilité au sein du groupe, du rôle qu'il a à y jouer, et de la place qu'il pourra prendre dans le groupe et dans la société. Cette reconnaissance individuelle de la diversité des talents permettra **l'égalité des chances et la démocratisation** qui font partie de nos objectifs.



## APPRENDRE A S'ENGAGER

Les rapports entre élèves et enseignants à l'association sportive étant différents de ce qu'ils sont en classe, l'autorité de l'adulte est acceptée autrement. Il est près du jeune pour conseiller, pour aider l'enfant à se construire, à devenir citoyen respectueux de l'autre même s'il est différent. Il est très important d'habituer l'enfant à **respecter un contrat** qu'il passe avec lui même, avec ses copains, avec l'enseignant, à être acteur de son engagement car ce sont des actes et des principes civiques qu'il retrouvera dans la vie.

Mais pour que l'enfant franchisse le pas et adhère à l'association sportive, la motivation générée par le sport ne suffit pas. En effet **que signifie adhésion volontaire** pour un élève de 6ème d'un milieu rural, ou d'une banlieue de grande ville. Il faut que **l'AS soit attractive** et c'est là que les enseignants ont un très grand rôle à jouer, à la limite du militantisme, pour amener l'enfant à goûter, à connaître les joies de l'échange, à comprendre la richesse de la vie en groupe. D'où l'importance pour l'équipe d'enseignants de porter leur effort sur les élèves de sixième et de travailler en équipe et non chacun dans son coin, car si les enseignants savent le faire, les élèves le feront à leur tour.

Un militant associatif disait " Dans le secteur associatif, quand on a une difficulté, il faut convoquer un projet ". En effet qui dit association dit intérêt et projet commun. **Il ne peut pas exister d'association sportive sans projet.** Et c'est pour cela qu'il faut bien à un moment ou un autre se poser la question : A QUOI PEUT SERVIR L'ASSOCIATION SPORTIVE DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE ?

Les enseignants sont les animateurs prioritaires de l'association sportive mais pas les propriétaires. **L'AS ne leur appartient pas.** Une plaquette nationale de l'UNSS a d'ailleurs pour slogan "Une mission éducative au service des élèves". C'est pourquoi le législateur a imposé 3 heures dans le service des enseignants d'EPS. Et il est toujours gênant d'entendre un enseignant dire "Moi en AS j'ai choisi telle activité" avant de se poser la question : "De quoi ont besoin les élèves ?" "Dans l'établissement où je suis, dans ce quartier difficile, est-ce que l'activité choisie est la mieux adaptée ? etc. ...".

En reprenant les termes de DURKHEIM, il est possible de dire que l'association sportive est "source de solidarité" comme l'est "tout ce qui force l'homme à compter sur autrui, à régler ses mouvements sur autres choses que les impulsions de son égoïsme". Les animateurs privilégiés de l'AS doivent être les premiers à montrer l'exemple et à agir dans le sens de l'intérêt commun.

Cela nous renvoie au projet de l'Association sportive qui doit répondre à trois questions fondamentales :

### **"L'AS répond-elle à la mission de service public qui lui est confiée ?"**

Accès à tous, éducation, formation, apprentissage des règles et par voie de conséquence, intégration, socialisation, égalité des chances, lutte contre l'échec scolaire, etc. ...

### **"L'AS permet-elle l'accès à une culture sportive de qualité ?"**

Multiactivité, pas de spécialisation précoce, goût de l'effort et du travail bien fait, esprit d'équipe, fair-play, convivialité, camaraderie, etc. ...

### **"L'AS forme t-elle à la vie associative ?"**

Adhésion, volontariat, engagement, respect d'un contrat, prise de responsabilité, communication, avoir un projet commun, oeuvrer pour l'intérêt collectif, etc. ...

**Tous les acteurs** de l'association sportive doivent inscrire ce recadrage associatif dans leur projet et surtout à tous les niveaux repenser le fonctionnement de l'AS et agir en tenant compte de cet objectif prioritaire. Le fait associatif est susceptible de vivifier et de préserver des rapports fraternels sans cesse menacés par les effets dépersonnalisants de la société actuelle. Ne nous en privons pas !

## UN EXEMPLE :

L'expérience du " capitanat " est une action concrète d'apprentissage de la vie associative. Elle permet surtout de faire vivre " grandeur nature " à l'élève l'exercice d'une responsabilité relativement facile à mettre en oeuvre et malgré tout très formatrice. L'élève, investi d'une mission, d'un rôle, va obligatoirement modifier son comportement, malgré sa tendance à subir l'influence des médias, souvent de manière négative.

En voilà pour preuve, quelques réponses à des questions sur l'attitude du capitaine, posées à une classe de troisième.

### **Question : L'arbitre prend une décision qui désavantage ton équipe. Que fais tu ?**

Réponses (dans le désordre) : Je râle; Si il y a injustice je proteste sans agressivité; Je proteste gentiment; Je lui demande des explications; Je lui casse la tête à la sortie; C'est un vendu; Je ne dis rien; C'est inadmissible

### **Question : Un partenaire râle après l'arbitrage Que fais tu ?**

Réponses : Je le reprends; Je lui dis de se taire; Je lui dis que c'est au capitaine à le dire; J'en fais autant; Je lui dis Arrête; Je le calme; Je dis rien

### **Question : Des spectateurs sur la touche insultent tes partenaires. Que fais tu ?**

Réponses : Je dis rien; Je fais semblant de ne pas entendre; Je leur dis d'arrêter; j'essaie de pas les écouter; je les supporte; Je leur dis de se taire; Je les insulte à mon tour.

Au vu de ces réponses très variées, c'est le moins qu'on puisse dire, on peut comprendre qu'un travail immense reste à faire. D'où l'importance d'une formation.

Le capitaine doit être un exemple pour les autres et donc ne doit pas faire n'importe quoi. L'élève modifiera obligatoirement son comportement car il doit jouer un rôle. Ce jeu de rôle sera très formateur car le jeune investi du statut de capitaine fera tout pour assumer cette charge, cette responsabilité avec rigueur et lucidité, faisant abstraction de ses propres sentiments et émotions. Reconnu par les autres il sera ainsi valorisé et prendra conscience de ses potentialités et de ses compétences.

Certains ont posé la question de savoir s'il fallait faire tourner le capitanat sur plusieurs joueurs ou au contraire le maintenir et le renforcer sur un seul joueur. Cela dépend bien entendu des buts poursuivis et du projet éducatif.





**Des actions pour réussir...**

**à faire vivre la vie associative  
aux jeunes...**

**Objectif :** Faire passer l'élève de l'activité sportive à l'activité citoyenne par la pratique associative dans un cadre approprié d'apprentissage à l'intérieur de l'école :

### **Droits et devoirs**

- L'élève adhère volontairement à l'Association Sportive
- L'élève pratique tout au long de l'année des activités sportives
- (une seule adhésion pour toutes les activités proposées).
- L'élève a du temps libéré pour pratiquer (emploi du temps aménagé).
- L'élève représente son établissement dans les rencontres sportives (acceptation et reconnaissance de son appartenance à l'établissement).
- L'élève participe à la gestion de l'association (membre du comité directeur, correspondant de l'Association Sportive dans chaque classe).
- L'élève participe à l'organisation et déroulement des rencontres (prise de responsabilité concrète : jeunes officiels par exemple, correspondant d'Association Sportive....)
- L'élève construit sa citoyenneté (respect de la règle, des partenaires et des adversaires) dans un cadre aménagé et évolutif.
- L'élève construit des relations avec d'autres élèves à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Il partage des temps de vie d'école et des objectifs sportifs communs au-delà de sa classe.
- Tout élève doit y trouver sa place, y compris les handicapés.

### **Conditions de réalisation : La responsabilisation**

*L'A.S. doit constituer un lieu d'exercice réel de la vie associative. Celle-ci, avec des prises de responsabilités, doit naître à partir des aspirations et besoins des jeunes.*

C'est pourquoi il conviendra de mener des actions pour que les élèves soient formés concrètement à une citoyenneté en acte en insistant sur :

- la participation aux instances statutaires de l'association,
- la prise de responsabilités dans le cadre de la pratique,
- la participation des élèves aux actions de formation de jeunes officiels, de jeunes animateurs
- la participation des élèves aux actions de promotion de l'AS (fête de l'AS, journal, reportage, etc. ...)
- la rédaction par les élèves et les adultes de la communauté éducative d'une charte de l'AS rappelant les droits et les devoirs de chacun mais aussi l'éthique, les règles et enfin la mise en valeur des réussites.



## **DES EXEMPLES D' ACTIONS**

### **ACTION 1**

**OBJECTIF :** Impliquer les élèves

**DESCRIPTION :** Distribuer des rôles dans l'AS et associer et les élèves dans toutes les décisions et les tâches de l'AS pour qu'il se sentent concernés et actifs, les faire participer au comité directeur de l'AS.  
Dédoubler ou tripler tous les postes du bureau de l'AS : Président, trésorier, secrétaire  
Créer des postes de responsables : matériel, licences, reportage, ventes diverses, fêtes ,etc...

**REALISATION :** Donner des directives, un cahier des charges du poste  
Organiser la formation à ces tâches  
Définir les droits et les devoirs de chacun

**EVALUATION :** Comptabiliser le nombre de responsables impliqués  
Apprécier la qualité du travail fourni et de l'investissement  
Encourager les prises d'initiative

### **ACTION 2**

**OBJECTIF :** Développer la communication

**DESCRIPTION :** Réalisation de reportages des rencontres du mercredi  
Reportages écrits, ou photos, ou vidéo

**REALISATION :** Affichage des résultats, de reportages  
Réalisation de la " feuille de chou " du jeudi  
Impliquer la vie scolaire, les professeurs d'autres disciplines, (français, informatique, arts plastiques, etc...)  
Projection des photos ou vidéo du mercredi pendant la récré

**EVALUATION :** Confectionner un journal collectant tous les articles parus  
Constituer une banque d'images de l'AS

### **ACTION 3**

**OBJECTIF :** Développer le fair-play

**DESCRIPTION :** Faire désigner dans chaque équipe un observateur du fair-play

**REALISATION :** Les observateurs ont un rôle d'observation, de comptabilisation des actes respectant les consignes  
Il sera nécessaire et très formateur de bâtir avec les élèves une grille d'observation  
Il sera aussi intéressant d'envisager les bonus ou les sanctions pour manque ou non de fair-play

**EVALUATION :** Comptabilisation des résultats positifs ou négatifs et étude de leur évolution au cours de l'année

- Objectif :** - Recentrer l'action des enseignants sur l'apprentissage d'une vie associative basée sur les APSA
- mieux positionner l'AS dans l'établissement
  - mieux assurer les conditions de la vie associative et de l'accès aux responsabilités des élèves.

### **Droits et devoirs :**

- Les enseignants ont trois heures forfaitaires indivisibles incluses dans leur service
- Ils sont chargés d'une mission éducative au service des élèves
- L'enseignant utilise le sport comme un moyen d'éducation et non comme un but
- Ils s'adressent à tous les élèves et à tous les niveaux, du loisir à la compétition de haut niveau
- L'un de leurs objectifs est d'amener les élèves à passer d'un statut d'élèves plus ou moins passif à un statut d'acteur actif d'une association
- Ils doivent veiller à proposer une organisation du sport scolaire favorisant les pratiques sportives de masse et de proximité
- Ils sont aussi chargés de faire l'apprentissage de la vie associative et de la démocratie
- Ils doivent amener à une réelle autonomie des élèves en leur donnant accès aux responsabilités associatives
- Leur mission est aussi de former les futurs cadres du sport de demain
- De par leur action, ils participent à la vie scolaire de l'établissement et à son animation.

### **Condition de réalisation : Apprendre à vivre ensemble**

L'AS dans l'établissement constitue un lieu privilégié où le rapport adulte-jeune se modifie et se bonifie, l'écoute, la participation, la collaboration, l'expression et la création étant les termes d'une relation très riche au plan pédagogique.

*Répondre concrètement aux questions suivantes est une exigence du service de l'enseignant d'EPS, animateur d'AS.*

- L'AG et le comité directeur : ces deux instances de débat, d'orientation et de décision sont-elles réunies ?
- Les licenciés participent-ils au comité directeur et à l'assemblée générale ?
- Le bureau de l'AS a-t-il été élu ?
- Y a-t-il eu un débat pour définir le projet d'AS ? (Objectifs et choix d'activités)
- Les parents d'élèves sont-ils invités à participer au fonctionnement de l'AS ?
- Existe-t-il un local AS dans l'établissement ?
- Le projet d'AS est-il validé par le conseil d'administration ?
- A-t-il été tenu compte de la demande des jeunes ? Ont-ils été consultés ? Sont-ils concernés ?
- Le rapport d'activité de l'AS est-il utilisé comme moyen d'évaluation ?
- La prise d'initiatives et de responsabilités est-elle favorisée et encouragée ?

## **DES EXEMPLES D' ACTIONS**

### **ACTION 1**

- OBJECTIF :** Dynamiser le comité directeur de l'AS
- DESCRIPTION :** En créant deux collèges : Le collège des élèves issu du conseil des élèves, et le collège des adultes (chef d'établissement, président de droit, enseignant d'EPS, personnel enseignant, représentants des parents d'élèves, élus locaux, représentant des clubs locaux ...).
- REALISATION :** Faire procéder, dans chaque classe, à l'élection d'un correspondant d'AS, véritable relais pour l'information.  
Constituer un conseil des élèves réunissant les délégués AS de toutes les classes et élisant un bureau avec un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier qui siègeront au bureau de l'AS en parité élèves-adultes.  
Le président du conseil des élèves est président délégué de l'AS.
- EVALUATION :** Comptabiliser le nombre d'élèves impliqués  
Qualité et richesse des échanges, du dialogue etc. ...

### **ACTION 2**

- OBJECTIF :** Apprendre à faire plutôt que de tout faire
- DESCRIPTION :** Distribuer un grand nombre de tâches aux élèves pour les impliquer : Licences, affichage, maillots, achat et gestion du matériel etc ..  
Former des jeunes officiels, juges et arbitres, des capitaines
- REALISATION :** Prendre le temps de faire cette formation  
Reconnaître, encourager et valoriser l'investissement des élèves  
Apprendre à s'engager, à mener à bien leur tâche et à respecter un contrat
- EVALUATION :** Nombre d'élèves concernés, de jeunes officiels formés  
Ambiance du travail en équipes dans le local d'AS

### **ACTION 3**

- OBJECTIF :** Apprendre à vivre ensemble
- DESCRIPTION :** Éduquer au respect des valeurs sportives. Il ne peut y avoir d'échange s'il n'y a pas de respect mutuel  
Soigner le protocole  
Valoriser le fair-play, la camaraderie, le bon esprit
- REALISATION :** Donner des consignes strictes sur le respect, rappeler à l'ordre, sanctionner tout débordement.  
Avoir une attitude compatible avec les consignes  
Dialoguer, expliquer, convaincre, prendre le temps car l'enjeu est d'importance
- EVALUATION :** Obtention de diplômes de fair-play  
Ambiance saine lors des rencontres.

**Objectif :** Faire en sorte que le chef d'établissement devienne un véritable chef d'orchestre de l'AS

### **Droits et devoirs :**

- Il pilote son Association Sportive.
- Il organise l'emploi du temps sans sacrifier l'Association Sportive.
- Il se fait écho des activités et des résultats de l'Association Sportive auprès de tous les acteurs de la communauté directive à l'interne et à l'externe.
- Il préside aux réunions du comité directeur et de l'AG
- Il réussit à impliquer élèves et adultes dans la vie de l'Association Sportive
- Il licencie à l'UNSS tous les adhérents de l'Association Sportive
- Il contrôle le fonctionnement de l'Association Sportive et notamment le service des enseignants.
- Il assiste aux activités de l'Association Sportive
- Il valorise l'implication, la réalisation et la réussite des élèves et de l'encadrement.
- Il cite l'Association Sportive comme une référence à chaque opportunité dans les différentes instances de l'établissement.
- Il participe à la mise en oeuvre des moyens nécessaires au fonctionnement de l'Association Sportive

### **Conditions de réalisation : Catalyser les énergies**

- L'AS doit contribuer à une meilleure dynamique de l'établissement en créant un sentiment d'appartenance et de solidarité, en générant des interactions des personnels pour la réalisation d'objectifs communs.
- L'AS peut être considérée comme étant **l'espace de formation** où se fait l'expérience du " vivre, décider et agir ensemble ", fondement de la citoyenneté et de la démocratie.
- Il revient alors aux chefs d'établissement d'affirmer sur cet objectif une solidarité collective au seul bénéfice de l'épanouissement des élèves au sein de la communauté scolaire.

### **Le projet d'AS**

- L'A.S. doit élaborer un projet clairement formulé et voté par le conseil d'administration de l'établissement. Le projet de l'AS s'inscrit dans la logique du projet d'établissement et contribue à la réalisation de ses objectifs. Le rapport d'activité annuel est utilisé comme l'outil d'évaluation privilégié.
- Ce projet doit favoriser l'échange en comportant un programme minimum commun avec les autres A.S. du secteur. Le projet d'AS doit pouvoir s'articuler avec les projets du district, du département et de l'académie dans le respect des orientations du projet national et du projet académique.
- L'A.S. doit être le lieu et la structure permettant à tous les élèves volontaires d'accéder au sport pour le plaisir, l'initiation, le perfectionnement ou la compétition.
- L'A.S. doit contribuer à améliorer la vie scolaire en favorisant le réinvestissement de la vie de l'établissement par tous les acteurs.
- Le projet d'A.S. doit être fédérateur et à ce titre source d'une dynamique riche et originale pour l'établissement. Il s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement dispensé dans les cours d'EPS. C'est une composante qualitative incontournable de la vie scolaire dans une approche éducative et citoyenne.

## **DES EXEMPLES D' ACTIONS**

### **ACTION 1**

**OBJECTIF :** Être un Chef d'établissement informé  
**DESCRIPTION :** Le chef d'établissement demande  
Le programme hebdomadaire de l'AS  
Les résultats du Mercredi

**REALISATION :** Utilise un cahier d'AS  
Encourage la rédaction d'un règlement intérieur  
Assiste à certaines rencontres

**EVALUATION :** Cahier d'AS bien renseigné  
Règlement intérieur respecté

### **ACTION 2**

**OBJECTIF :** Valorisation de l'investissement associatif

**DESCRIPTION :** Reconnaître l'investissement associatif de l'élève

**REALISATION :** Mentionner sur le bulletin trimestriel ou sur le livret scolaire  
Faciliter les temps de réunion et de concertation  
Remercier, lors de discours, les acteurs

**EVALUATION :** Nombre d'élèves impliqués  
Nombre et richesses des actions réalisées

### **ACTION 3**

**OBJECTIF :** Élaboration du projet d'AS

**DESCRIPTION :** Susciter l'élaboration d'un projet d'AS auprès des enseignants d'EPS  
Participer à son élaboration en rappelant les orientations du projet d'établissement

**REALISATION :** Intégrer le projet d'AS dans le projet d'établissement  
Encourager la participation de tous à son élaboration

**EVALUATION :** Nombre de personnes impliqués dans la réalisation  
Pertinence des objectifs et de la réussite de l'AS

**Objectif :** Former des sportifs citoyens responsables

## **Droits et devoirs**

- Tout établissement du 2nd degré doit créer son Association Sportive
- L'Association Sportive est régie par des statuts dérogatoires à la loi 1901 : le chef d'établissement est président de droit. (Décret N°86-495 du 14/03/86)
- L'Association Sportive est obligatoirement affiliée à l'UNSS. (Décret N°86-495 du 14/03/86)
- Les enseignants d'EPS ont 3 h forfaitaires et indivisibles dans leurs services pour animer l'Association Sportive dans le cadre de l'UNSS : c'est un gage de qualité.
- L'Association Sportive doit être administrée par un comité directeur où la présence d'élèves, de parents, membres de la communauté éducative, est prévue.
- Une Assemblée Générale doit être réunie : elle est composée de tous les membres de l'Association Sportive (élèves, professeurs d'EPS, les présidents des APE, les partenaires de la communauté éducative...)
- L'Association Sportive est un volet du projet d'établissement au même titre que toute action définie par celui-ci (loi du 10/7/89 d'orientation).
- L'Association Sportive est un lieu favorable à l'éducation, à la santé et à la citoyenneté. (Réf. : Circulaire 98-101 du 1/7/98 RLR 552-4).
- L'Association Sportive est repérée dans le texte : un lycée pour le 21ème siècle.

## **Conditions de réalisation : donner du sens à l'A.S. par l'échange**

- L'A.S. est un espace de formation où l'expérience du "vivre, décider et agir ensemble" sont les fondements de la citoyenneté et de la démocratie.
- L'A.S. contribue à une meilleure dynamique de l'établissement, créant un sentiment d'appartenance et de solidarité, générant des interactions des personnels pour la réalisation d'objectifs communs et ouvrant la communauté éducative sur son environnement.
- L'AS doit être le lieu d'apprentissage des valeurs symboles de la pratique sportive : le jeu ne peut exister que dans le cadre des règles établies et librement consenties par tous les acteurs. Il importe que l'ensemble des partenaires (joueurs, enseignants, chefs d'établissement, intervenants extérieurs, parents d'élèves, ...) agissent en développant les notions de respect mutuel, de tolérance, d'acceptation de la règle commune que représentent l'esprit sportif.
- L'A.S., par la diversité des pratiques sportives offertes, permet l'expression des potentialités de chacun, quelles que soient ses origines sociales et culturelles.
- L'A.S. appartient aux jeunes pratiquants, qu'il faut associer aussi bien à la réflexion sur des objectifs librement choisis qu'à leur réalisation dans un cadre fonctionnellement défini.
- L'AS doit permettre et favoriser l'échange
  - ✓ Échange entre élèves en encourageant le dialogue, la prise de parole, la prise de responsabilités
  - ✓ Échange entre enseignants d'EPS : " on ne joue pas perso ", on montre l'exemple
  - ✓ Échange avec la communauté éducative sur des actions transversales
  - ✓ Échange avec les autres As du district, gage d'intégration, de socialisation, de compréhension de l'autre et source de convivialité.

## **DES EXEMPLES D' ACTIONS**

### **ACTION 1**

- OBJECTIF :** Faire fonctionner la démocratie
- DESCRIPTION :** Préparer une assemblée générale  
Organiser l'assemblée générale de l'AS en l'ayant préparé avec les élèves du comité directeur de l'AS
- REALISATION :** Répartir les rôles, les différentes interventions, les tours de paroles  
Présenter les bilans, les objectifs, le projet de l'AS, le programme d'activités  
Organiser les votes au comité directeur, susciter des candidatures
- EVALUATION :** Comptabiliser le nombre d'interventions, de prises de paroles, de votants  
Apprécier l'impact, la qualité des débats et des échanges

### **ACTION 2**

- OBJECTIF :** Créer une dynamique sportive dans l'établissement
- DESCRIPTION :** Organiser des interclasses (Cross, sports-collectifs, athlétisme, etc...)  
Inviter d'autres établissements à des tournois sportifs  
Valoriser l'investissement et les talents lors de pots de l'amitié  
Soigner le protocole assuré par les élèves eux-mêmes
- REALISATION :** Demander dès le début de l'année de libérer des plages de temps nécessaire pour permettre l'échange (Journées banalisées etc..)  
Associer d'autres disciplines sur des actions transversales  
Associer des classes entre elles (tutorat, doublette etc ..)  
Inviter parents d'élèves, anciens élèves
- EVALUATION :** Nombre de manifestations organisées, de licenciés et d'adultes concernés etc..

### **ACTIONS AU NIVEAU DE L'AG DE L'AS :**

- Réaffirmer le rôle de l'Assemblée Générale de l'AS :
  - ✓ en l'annonçant par voie d'affiches sur le panneau réservé à l'AS,
  - ✓ en adressant une convocation individuelle aux élèves déjà licenciés,
  - ✓ en présentant des rapports d'activité structurés, simples et compréhensibles,
  - ✓ en invitant des personnalités extérieures et les membres du Conseil d'Administration à y assister.
- Organiser dans le cadre de l'AS, un débat qui serait de nature à fonder un projet sur les objectifs et les choix d'activités au sein de l'AS
- Exiger la convocation d'une assemblée générale dans chaque AS, la réunion du comité Directeur, l'élection des représentants des élèves.
- Faire en sorte que les rapports, moraux, d'activités, financiers, soient présentés par les élèves lors des séances plénières.

### **ACTIONS AU NIVEAU DE LA VIE DE L'AS**

- Demander dans chaque établissement à bénéficier de panneaux d'affichage et d'un local AS; créer ainsi un centre de vie et de passage des élèves et des enseignants, un lieu de gestion et d'animation, un lieu de communication et de création, un lieu de rencontre situé au cœur de l'établissement.
- Faire en sorte que toutes les activités sportives dans l'établissement soient organisées par l'association sportive et notamment tout ce qui a trait à l'animation.
- Organiser une fête de l'AS conviviale (avec spectacle si possible), avec lecture de palmarès, présence des parents, des élus, etc. ...
- Faire des réunions régulières pour préparer les différentes journées.
- Étudier les possibilités d'organiser des stages de plein air, de ski pour les élèves des établissements, car ils permettent de déclencher une dynamique sportive et associative au sein même de l'établissement.

**Objectif :** Dynamiser la réflexion au service de l'intérêt général

### **Droits et devoirs**

- ✓ Le district est une pièce importante de l'organisation du sport scolaire
- ✓ Cette structure est profondément associative et démocratique, puisqu'elle rassemble les associations proches, qui ont un intérêt commun celui d'échanger, et qui fonctionne démocratiquement en élisant un ou plusieurs coordinateurs et en prenant des décisions après une large concertation.
- ✓ Le district doit avoir un fonctionnement associatif : c'est-à-dire que l'intérêt commun doit primer sur l'intérêt particulier et donc l'élaboration d'un projet de district est nécessaire, voire obligatoire.
- ✓ Ce projet, véritable programme commun minimum, est indispensable pour pouvoir échanger. Il doit tenir compte des particularités de chaque association sportive, mais aussi du projet départemental, régional et national .
- ✓ Chaque association sportive peut enrichir la palette de ses activités, mais pas au détriment de l'échange qui reste la pièce maîtresse de l'apprentissage à la vie associative.
- ✓ Plus le programme commun d'activités est riche et pratiqué par tous, plus on peut dire que le district marche bien.

### **Conditions de réalisation : Le projet de district par la connaissance de l'autre**

- ✓ Le district est un regroupement d'associations sportives.
- ✓ Elle doit constituer un lieu d'exercice réel de vie associative, avec prise de responsabilités.
- ✓ L'élaboration du projet de district doit être un moment fort dans la vie du district.
  - Il faut se donner le temps de la réflexion
  - Il faut avoir la volonté permanente de se mettre au service de l'intérêt commun, de vouloir faire vivre la vie associative avant l'intérêt individuel ou propre à chaque association sportive.
  - L'écoute de l'autre, le dialogue, la concertation, la mise en commun des moyens, des compétences sont les conditions de réalisation.
  - La convivialité, les réunions festives dont aussi partie de ces moments forts de la vie associative sportive, permettant d'atténuer les tensions, mais surtout d'intégrer les jeunes, les nouveaux arrivants dans le district.
- ✓ Le partage des responsabilités est essentiel. On n'élit pas un coordinateur pour qu'il fasse tout. Chacun apporte sa pierre, facilite sa tâche, en est le relais auprès de ses collègues ; bref on travaille en équipe. Si les enseignants ne savent pas ou ne veulent pas travailler en équipe , comment peut on apprendre à d'autres... ?



## **DES EXEMPLES D' ACTIONS**

### **ACTION 1**

- OBJECTIF :** - Élaboration du projet de district.
- DESCRIPTION :** - Préparer la réunion du district, l'élaboration du projet.  
- Susciter la discussion au sein de chaque association sportive sur des thèmes déterminés à l'avance = Quels sont les objectifs du district, quelles innovations ou propositions etc...  
- Rédiger le projet et le distribuer à tous pour amélioration, afin que chacun se l'approprié.  
- Demander de dégager un temps pour permettre la discussion.
- REALISATION :** - Rappeler les contraintes, les incontournables (projet Départemental, Régional, National).  
- Analyser l'existant et les modes de fonctionnement actuels d'un œil critique ou extérieur.  
- Dégager les objectifs communs et leur particularité du district.  
- Faire des propositions, rechercher d'autres formules, d'autres modes de fonctionnement, d'autres façons d'échanger pour combattre la routine démobilisatrice.
- EVALUATION :** - Le projet est évalué après chaque phase, à chaud, lorsque les idées et les problèmes concrets sont récents.  
- Comparer les résultats attendus et les résultats obtenus.

### **ACTION 2**

- OBJECTIF :** - Connaître l'autre.
- DESCRIPTION :** - Faire tourner les réunions du district dans chaque établissement.  
- Soigner l'accueil, par le président de l'association sportive qui reçoit.
- REALISATION :** - Faire l'analyse de tout ce qui se fait et de ce qui peut se faire dans chaque association sportive.  
- Connaissance des sources de financement de chaque association sportive.  
- Connaissance des aptitudes et compétences de chacun, pouvant devenir personnes ressources pour la formation de Jeunes Officiels.
- EVALUATION :** - Qualité et ambiance des réunions.  
- Convivialité.

### **ACTION 3**

- OBJECTIF :** Accueil
- DESCRIPTION :** Chaque établissement du district organise un tournoi dans ses murs  
Réception des équipes, gestion du tournoi, remise de récompenses, pot..
- REALISATION :** L'organisation est entièrement confiée aux élèves qui mettent un point d'honneur à accueillir les autres établissements  
Tenue d'une buvette qui rapporte quelques espèces à l'AS
- EVALUATION :** Satisfaction des autres établissements

**Objectif :** Développer la démocratie, encourager l'innovation.

**Droits et devoirs :**

Les services UNSS sont au service des associations sportives et non l'inverse.

Ils coordonnent, gèrent, élaborent et rédigent le projet du service après une large concertation.

Ils organisent régulièrement des réunions d'échanges :

- ✓ entre coordinateurs de district pour les départementaux,
- ✓ entre directeur des Services Départementaux pour les Régions.  
Ils réunissent et animent au moins une fois par an :
  - ✓ une commission mixte par activité sportive.
  - ✓ une Assemblée Générale des secrétaires d'associations sportives, préparée en commun.
  - ✓ deux Conseils (Départementaux ou Régionaux) UNSS.

Ils diffusent l'information largement.

**Condition de réalisation : LE RECENTRAGE ASSOCIATIF**

- ✓ Par une action volontaire, faire en sorte qu'à tous les niveaux de la structure et des associations sportives, les acteurs se sentent concernés, écoutés, impliqués.
- ✓ Encourager la prise d'initiatives et de responsabilités qui doivent être réelles et non formelles
- ✓ Rappeler que chacun est lié aux autres et dépend des autres : Élèves/AS; Enseignants/District ; Coordinateur District/Direction Service Départemental; Direction Service Départemental/Direction Service Régional ; etc...
- ✓ Encourager, chercher, proposer des formules nouvelles après concertation et essai.
- ✓ Rappeler les objectifs de plus grand nombre et de respect de l'éthique, et proposer des formules en adéquation avec ces objectifs.



La vie associative participe à l'éducation et à la prise de responsabilités, facteur essentiel pour tendre vers la citoyenneté.

L'évolution est de plus en plus rapide. La société aura de plus en plus besoin de **cohésion**. La vie associative peut être ce lieu d'apprentissage pour de nouvelles formes de coopération, de créations, de nouvelles valeurs collectives et d'art de vivre en société.

Selon les sociologues (R. SUE *la richesse des hommes. vers l'économie quaternaire* - J.L. LAVILLE - *une troisième voie pour le travail ...*) le 21<sup>ème</sup> siècle sera celui où la compétitivité économique sera inenvisageable sans cohésion sociale et c'est là une rupture fondamentale avec le siècle passée qui a grandi dans les conflits.

Le **Conseil de l'Europe** nous invite à penser à la signification de **l'éducation à la citoyenneté démocratique** (adopté le 07.05.99 par le comité des ministres...). Celle-ci peut être entendue comme l'ensemble des pratiques et des activités qui visent à mieux préparer les jeunes à participer activement à la vie démocratique en assumant et exerçant leurs droits et responsabilités dans la société. Elle n'a pas d'autre ambition que de renforcer les sociétés démocratiques en favorisant et perpétuant une **culture démocratique vivante**.

Un certain nombre de lois pourraient forcer les principes qui jusqu'alors régissaient **le sport en France**. En effet, les pouvoirs publics veulent prendre en compte de façon croissante la dimension territoriale des phénomènes sociaux. Les lois d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (juin 99) et de l'intercommunalité (juillet 99) vont inciter le mouvement sportif à prendre en charge la dimension prospective du phénomène sport.

Le 9<sup>ème</sup> schéma collectif va mettre à la disposition de la DATAR un nombre important de données dont l'exploitation n'est pas encore connue définitivement. Cependant cinq objectifs sont aujourd'hui définis dont celui de faire du **sport un droit pour tous**.

Le schéma collectif du sport devient central dans les dispositifs de planification avec le triple objectif de susciter et fédérer le dynamisme local, de garantir et d'optimiser le fonctionnement des services publics existants et d'intégrer les impératifs du développement durable. De l'extension systématique d'une offre standardisée, comme ce fut le cas dans les années 60/70, on substitue une démarche attentive aux besoins. Les équipements ne sont plus les seuls éléments pris en compte. Le schéma se veut un **instrument de cohérence et de mobilisation de l'ensemble des acteurs** qui vient croiser le conseil de développement mis en place dans une aire de projet pour constituer la charte de pays, nouvel outil de la démocratie participative.

Le partage de la compétence sportive entre les collectivités et la notion d'intérêt communautaire induisent une diversité des rôles, des moyens, des relations et des stratégies entre les quatre maillons de la territorialité de proximité (quartier, commune, agglomération, pays).

**Les acteurs publics et privés sont tenus de s'associer** dans une logique de responsabilisation, de subsidiarité, de co-action et d'engagement durable pour résoudre les enjeux locaux.

De cette nouvelle approche, il est clair que l'AS d'établissement, que l'animateur d'AS, que son président et que les adhérents doivent jouer un autre rôle que celui consenti réellement aujourd'hui. Information et formation prennent tout leur sens dans un projet innovant d'une AS éducative.

La lecture du schéma de services collectifs du sport fait apparaître, entre autre, l'importance de **l'accessibilité du sport scolaire à tous les jeunes**, première opportunité de contact avec la vie associative.

Cet ancrage associatif, qu'est le sport scolaire, doit être l'occasion de donner aux jeunes la place et les responsabilités qu'ils veulent prendre dans l'organisation et la gestion de leurs activités. La rationalisation de l'aménagement du territoire doit donner satisfaction à l'obligation sportive scolaire.

Ainsi les conventions relatives aux équipements sportifs scolaires, s'inscrivent dans l'objectif premier de ce schéma à savoir la mise en œuvre, de façon effective et généralisée, de l'obligation sportive scolaire sur l'ensemble du territoire.

Il sera nécessaire de redonner du **sens à l'association sportive** en portant notre réflexion commune sur **les valeurs**. La nature des savoirs que nous souhaitons transmettre devront passer au crible des valeurs que nous voulons préserver.



**Direction Nationale de l'U.N.S.S.**

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

Tél. : 01 42 81 55 11

Fax : 01 42 80 03 42 - 01 44 91 94 91

Internet : [www.unss.org](http://www.unss.org)

E-mail : [dn@sirtem.fr](mailto:dn@sirtem.fr)